

16^E CONGRÈS
MÉDECINE
GÉNÉRALE
FRANCE



Organisé par COLLEGE
de la MÉDECINE
GÉNÉRALE 

VOYAGEZ DANS L'UNIVERS DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE



23 - 25
MARS
2023
PARIS
PALAIS DES CONGRÈS

congresmg.fr
f t in y #CMGF2023

En partenariat avec  leGeneraliste



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maintien en emploi : cadre général

Solenne Taocali, Direction Générale du Travail

Les différents acteurs du maintien en emploi

- Les services de prévention et de santé au travail
- L'assurance maladie – service social et service médical
- Le médecin généraliste
- Les acteurs de la remobilisation et de la compensation du handicap
- Le salarié et son employeur

Les services de prévention et de santé au travail (SPST)

- Mission principale: éviter l'altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (L. 4622-2 du code du travail)
- Dans le cadre du maintien en emploi, les SPST assurent :
 - Le repérage des salariés à risque via le signalement précoce qui peut venir du médecin du travail, du médecin traitant, du médecin conseil, de l'employeur et du salarié
 - L'analyse de la situation du salarié avec la cellule PDP et la promotion des dispositifs de PDP
 - L'accompagnement social des salariés lié au risque de désinsertion professionnelle
 - La sensibilisation collective au maintien dans l'emploi pour les entreprises adhérentes du SPSTI

L'assurance maladie – le rôle du service social et du service médical

- Le service social avec une offre de service dédiée :
 - détection des assurés à risque,
 - traitement des conséquences économiques, sociales et psychosociales générées par l'état de santé,
 - mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et global dans le cadre d'un parcours de remobilisation.
- Le service médical :
 - rôle de détection des assurés et transmission des situations au service social.
 - Avis du médecin conseil sur les dispositifs de maintien en emploi (temps partiel thérapeutique, essai encadré), la durée de l'arrêt de travail, le passage éventuel en invalidité, le diagnostic médical des maladies professionnelles, l'incapacité permanente

Quel rôle pour le médecin généraliste?

- Le médecin généraliste est le premier intervenant en matière de prévention de la désinsertion professionnelle
- Son rôle :
 - Préparer au retour à l'emploi en orientant le patient vers son médecin du travail/ la cellule PDP
 - Le sensibiliser aux dispositifs dont il peut bénéficier : rendez-vous de liaison, visite de préreprise

Les acteurs de la remobilisation et de la compensation du handicap

- Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) : mission d'accueil, d'information et d'accompagnement + délivrance de la RQTH
- Cap emploi : apporter appui et conseil aux personnes en situation de handicap et leurs employeurs, via la mobilisation des aides/prestations spécifiques de l'Agefiph, du FIFHP
- Les équipes COMETE: assurer une prise en charge précoce de l'avenir professionnel des personnes hospitalisées en services de soins, suite et réadaptation

Améliorer la collaboration entre les différents acteurs

- La loi du 2 août 2021 renforce cette collaboration via la création d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle au sein des SPST
- Missions de la cellule PDP:
 - proposer des actions de sensibilisation
 - identifier des situations individuelles
 - proposer, en lien avec le salarié et l'employeur, des mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail
- Missions effectuées en collaboration avec les professionnels de santé en charge des soins, l'assurance maladie et les organismes en charge de l'insertion professionnelle
- Médecin généraliste peut saisir directement cette cellule



Améliorer la collaboration entre les différents acteurs

- Collaboration renforcée dès 2024 avec :
 - la mise en œuvre d'une transmission d'information entre Assurance maladie et SPST
 - l'alimentation du volet santé au travail du DMP par des éléments du dossier médical en santé au travail (recommandation HAS en cours d'instruction dans le cadre de l'élaboration du décret DMP)

Améliorer le repérage des personnes à risque de désinsertion

- Renforcer le repérage via :
 - Le rendez-vous de liaison, qui permet un contact entre employeur et salarié pendant son arrêt supérieur à 30 jours, en associant le SPST
 - La visite de préreprise rendue possible dès 30 jours d'arrêt
 - La visite de mi-carrière

Deux exemples de dispositifs illustrant la collaboration entre médecin généraliste, médecin conseil et médecin du travail

- Le temps partiel thérapeutique :
 - pour les patients en arrêt de travail pour lesquels la reprise à temps complet n'est pas immédiatement envisageable
 - Prescription par le médecin généraliste et accord nécessaire du médecin conseil
 - Pourcentage du temps d'activité fixé par le médecin du travail

Deux exemples de dispositifs illustrant la collaboration entre médecin généraliste, médecin conseil et médecin du travail

- L'essai encadré :
 - pour les assurés en arrêt de travail
 - vise à tester la capacité de l'assuré concerné :
 - à reprendre son ancien poste ;
 - à reprendre son emploi avec un aménagement de son poste de travail ;
 - à prendre un nouveau poste de travail.
 - besoin de l'avis des trois médecins

Les ressources utiles

Instruction DGT/CNAM du 26 avril 2022 sur les modalités de mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_du_26_avril_2022.pdf

QR relatif au rendez-vous de liaison, aux visites de préreprise, de reprise, de mi-carrière, à la CRPE et à l'essai encadré : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/questions-reponses-sur-les-mesures-relatives-a-la-prevention-de-la-desinsertion/>

Guide du maintien en emploi, publié par le PRITH d'Ile de France : https://www.prithidf.org/sites/default/files/upload/pages/prith-guide-maintien_novembre2022_1.pdf

Flyers de l'assurance maladie à destination des patients sur le maintien en emploi <https://www.carsat-lr.fr/files/live/sites/carsat-lr/files/pdf/salaries/arret-travail-reprise-activite%20.pdf>

MOOC sur les arrêts de travail : [Arrêts de travail : prévenir, prescrire, accompagner la reprise - Cours - FUN MOOC \(fun-mooc.fr\)](#)

Recommandations HAS sur la prévention de la désinsertion professionnelle : [Haute Autorité de Santé - Santé et maintien en emploi : prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs \(has-sante.fr\)](#)